

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 23 novembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement et promotion à la classe exceptionnelle dans le corps des conseillers économiques (services à l'étranger) au titre de l'année 2015

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2004-1260 du 25 novembre 2004 fixant le statut des conseillers économiques;

Vu l'arrêté du 24 août 2015 fixant pour l'année 2015 les taux de promotion dans certains corps du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique pour les années 2015, 2016 et 2017;

Vu la proposition de la direction générale du Trésor;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire du corps des conseillers économiques de la direction générale du Trésor lors de sa session du 20 novembre 2015,

Arrêtent:

Article 1^{er}

MM. Pierre GRANDJOUAN et Philippe BRUNEL, conseillers économiques hors classe, sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade de conseiller économique de classe exceptionnelle au titre de l'année 2015 et promus à ce grade à compter du 20 novembre 2015 selon les conditions indiquées ci-après:

NOM ET PRÉNOM	SITUATION DANS LE GRADE				
	de conseiller économique hors classe		de conseiller économique de classe exceptionnelle		
	Échelon	Échelle/chevron	Échelon	Échelle/chevron	Date d'effet
GRANDJOUAN Pierre	7 ^e	Hors échelle B 3 ^e chevron	1 ^{er}	Hors échelle C 1 ^{er} chevron (IB 1430)	20 novembre 2015
BRUNEL Philippe	7 ^e	Hors échelle B 3 ^e chevron	1 ^{er}	Hors échelle C 1 ^{er} chevron (IB 1430)	20 novembre 2015

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 novembre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement du directeur général du Trésor :
La secrétaire générale adjointe,
A.-H. ROIGNAN